Formulaire Supplémentaire – Logiciels Rançonneurs (Revenu Supérieur À 50 M$) Canada

Comment remplir le présent formulaire :

Veuillez répondre à toutes les questions de manière exhaustive. Pour toutes les questions auxquelles vous répondez « Non », veuillez fournir des précisions dans la partie « Commentaires additionnels ».

Une fois rempli, le formulaire doit être daté et signé par un représentant autorisé du proposant.

LE PRÉSENT FORMULAIRE SUPPLÉMENTAIRE EST INTÉGRÉ PAR RENVOI À TOUTE PROPOSITION D'ASSURANCE SOUMISE À CNA ET ACCEPTÉE PAR CELLE-CI DANS LE BUT DE SOUSCRIRE L'ASSURANCE QUE DEMANDE LE PROPOSANT.

SÉCURITÉ DES COURRIELS ET FORMATION

1. Le proposant applique-t-il rigoureusement le protocole d'authentification des courriels Sender Policy Framework (SPF) pour les courriels entrants ? ◯ Oui ◯ Non
2. Le proposant procède-t-il à l'identification des courriels externes afin d'alerter les membres du personnel que ces derniers viennent de l'extérieur de l'entreprise ? ◯ Oui ◯ Non
3. Le proposant utilise-t-il un logiciel complémentaire avancé de protection contre les cybermenaces par courriel (p. ex. : Microsoft Defender pour Office 365, ProofPoint, passerelle Web sécurisée de Fortinet, passerelle de messagerie sécurisée Cisco, ou toute autre solution équivalente) ? ◯ Oui ◯ Non
4. Le proposant organise-t-il deux fois par an une formation de sensibilisation à la cybersécurité pour tous les membres du personnel ? ◯ Oui ◯ Non
5. Le proposant organise-t-il deux fois par an une formation sur l'hameçonnage pour tous les membres du personnel ? ◯ Oui ◯ Non

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX

6. Le proposant dispose-t-il d'un programme de gestion de la vulnérabilité informatique officiel qui comprend des outils automatisés d'analyse de celle-ci ? ◯ Oui ◯ Non
7. Le proposant effectue-t-il un test d'intrusion au moins une fois par an pour évaluer la sécurité de ses systèmes externes ? ◯ Oui ◯ Non
8. Le proposant applique-t-il les correctifs essentiels dans les sept jours qui suivent leur sortie ? ◯ Oui ◯ Non

9. Le proposant met-il en œuvre des mesures correctives pour le matériel en fin de vie (EOL), par exemple l'interdiction de connecter des dispositifs en fin de vie à Internet, une surveillance accrue ou une assistance prolongée achetée auprès de Microsoft ? Si aucun système en fin de vie n'est en place, veuillez répondre « Oui ». ◯ Oui ◯ Non

10. Le proposant utilise-t-il un outil avancé de détection et de réponse des terminaux (EDR) pour tous les terminaux et serveurs ? ◯ Oui ◯ Non

11. Le proposant utilise-t-il l'authentification multifactorielle (AMF) pour l'accès au réseau à distance (y compris pour les courriels) et pour toutes les ressources infonuagiques telles qu'Office 365 ? Le protocole de sécurité SAML (*Security Assertion Markup Language*) et l'authentification unique (*Single Sign-On*) sont acceptables. ◯ Oui ◯ Non

12. Le proposant utilise-t-il l'AMF pour tous les protocoles de bureau à distance (RDP) et outils de bureau virtuel accessibles depuis Internet ? S'il n'y a pas d'accès direct depuis Internet, veuillez répondre « Oui ». ◯ Oui ◯ Non

13. Le proposant utilise-t-il un système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) surveillé en tout temps par un centre d'opérations de sécurité (SOC) ? ◯ Oui ◯ Non

14. Le proposant utilise-t-il un système de gestion des accès privilégiés (PAM) pour contrôler l'accès à tous les comptes administratifs dans l'environnement ? ◯ Oui ◯ Non

15. Le proposant s'assure-t-il que les membres du personnel aient en tout temps un droit d'accès minimal et qu'ils n'utilisent pas de compte d'administrateur local ? ◯ Oui ◯ Non

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

16. Le proposant dispose-t-il d'un plan d'intervention en cas d'incident informatique mis à l'essai une fois par an ? ◯ Oui ◯ Non

17. Le proposant a-t-il mis en place des procédures de récupération et de sauvegarde des données officielles et sont-elles mises à l'essai sur une base périodique afin de garantir leur efficacité ? ◯ Oui ◯ Non

18. Le proposant stocke-t-il des sauvegardes des données hors site et hors ligne afin de les protéger contre les cyberattaques ? En cas d'utilisation d'un stockage infonuagique, veuillez répondre « Oui ». ◯ Oui ◯ Non

19. Le proposant protège-t-il ses sauvegardes de données grâce à une AMF ou un authentifiant non lié à un domaine ? ◯ Oui ◯ Non

20. Le proposant dispose-t-il d'un programme de gestion des fournisseurs officiel qui comprend un examen des tierces parties au moins une fois par an afin de s'assurer que les mesures de sécurité des réseaux appropriées sont mises en place ? ◯ Oui ◯ Non

Commentaires additionnels :

DÉCLARATION DU PROPOSANT

(à remplir par le proposant)

Les déclarations du proposant s'appliquent à toutes les garanties qui ont été demandées dans le cadre de la présente proposition.

Le proposant déclare, après enquête menée avec diligence, que les renseignements contenus dans la présente proposition et dans toute proposition supplémentaire ou tout formulaire devant accompagner les présentes sont vrais, exacts et complets et qu'aucun fait essentiel n'a fait l'objet d'une réticence ou d'une fausse déclaration. Le proposant reconnaît une obligation continue de déclarer dès que possible à la compagnie CNA (la « Compagnie »), à qui il soumet la présente proposition, tout changement important ayant lieu après la signature de la proposition et avant l'établissement de la police. Le proposant reconnaît par ailleurs que la Compagnie aura le droit de retirer toute soumission, autorisation ou entente en suspens ou de la modifier en fonction de ces changements.

De plus, le proposant comprend et reconnaît que :

a. le fait de remplir la présente proposition et toute proposition ou tout formulaire supplémentaire n'oblige pas la Compagnie à émettre une police;

b. si une police est émise, la Compagnie s'est fondée sur les déclarations faites dans la présente proposition et dans toute proposition supplémentaire ainsi que sur d'autres déclarations faites à la Compagnie conjointement avec la présente proposition;

c. toutes les propositions supplémentaires, tous les énoncés et tout autre matériel fournis à la Compagnie conjointement avec la présente proposition sont incorporés par renvoi à la présente proposition et en font partie intégrante;

d. la présente proposition constituera le fondement du contrat et sera incorporée par renvoi à cette police et en fera partie intégrante;

e. si une police est émise, le paiement des sinistres, des frais de défense et des dépenses aura pour effet de réduire le montant de garantie prévu par la police et pourra même l'épuiser complètement. En ce cas, la Compagnie ne prendra pas en charge la partie des sinistres, des frais de défense et des dépenses qui excède le montant de garantie de la police;

f. si une police est émise, les frais de défense et les dépenses engagés seront assujettis au montant de la franchise ou de la rétention prévue par la police;

g. le défaut du proposant de déclarer à sa compagnie d'assurance actuelle :

   i. une réclamation présentée contre lui ou des dommages subis par l'assuré découverts pour la première fois pendant la présente période d'assurance;

   ii. un acte, une omission ou une circonstance connus de lui et susceptibles de donner lieu à une réclamation ou à des dommages subis par l'assuré, avant l'expiration de la police actuelle, peut créer une lacune en matière d'assurance.

AVIS DE FRAUDE

Toute personne qui, sciemment et dans l'intention de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, présente une proposition d'assurance renfermant des renseignements qui sont faux ou incomplets, ou qui, dans le but de tromper, dissimule des renseignements concernant des faits essentiels à l'appréciation des risques, commet une fraude d'assurance, qui est un crime passible d'amendes et de pénalités civiles et criminelles.

Le proposant, par l'entremise du représentant autorisé soussigné, reconnaît par les présentes que les déclarations et réponses susmentionnées sont exactes et complètes. Le proposant comprend par ailleurs qu'une déclaration inexacte ou incomplète peut donner lieu à une exclusion ou au refus de l'assurance. De plus, le proposant autorise les sociétés d'assurance CNA à communiquer les renseignements figurant dans la présente proposition ainsi que l'information de souscription connexe.

PROPOSANT

Par : _____ _____

Signature et titre de fonction* Nom du représentant autorisé en caractères d'imprimerie

Date : _____

*** La présente proposition doit être signée par le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation, l'avocat général ou le gestionnaire du risque du proposant en sa qualité de représentant autorisé des personnes et entités à assurer. Veuillez imprimer et signer la présente proposition.**

Remarque : Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada), le présent document a été rédigé dans le cadre des activités de souscription d'assurance de la Compagnie d'assurance Continental Casualty au Canada.

Le présent produit sera souscrit par la Compagnie d'assurance Continental Casualty, société d'assurance de dommages de CNA. Les produits et services peuvent ne pas être offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires et peuvent changer sans préavis. Veuillez garder à l'esprit que seule la police d'assurance pertinente renferme les dispositions, garanties, montants, conditions et exclusions applicables à un assuré. « CNA » est une marque déposée de CNA Financial Corporation. Certaines filiales de CNA Financial Corporation utilisent la marque de commerce « CNA » dans le cadre de leurs activités de souscription et de règlements d'assurance. Copyright © 2025 CNA. Tous droits réservés.